

DELIBERATION CA088-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;
Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;
Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 31 octobre 2024 ;

Objet de la délibération : Création de l'AU « Médecine de prévention dans les armées » - Faculté de Santé - vote

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 07 novembre 2024, le quorum étant atteint, arrête :

La création de l'AU « Médecine de prévention dans les armées » à la Faculté de Santé est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 26 votes POUR.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services*

Didier BOUQUET

Signé le 19 novembre 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès de la Présidente de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 20 novembre 2024

**ATTESTATION
UNIVERSITAIRE
(AU)**

Médecine de prévention
dans les Armées



- DIPLÔME D'UNIVERSITÉ *
- DIPLÔME INTER-UNIVERSITES *
- CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ *
- ATTESTATION D'UNIVERSITÉ *

- Création**
- Modification**

		Avis Favorable/Défavorable/Recommandation	
Avis de la cellule APOGEE	Tableau de modélisation		En date du :
Avis du Conseil d'UFR	Maquette complète		En date du : 18/09/2024
Avis de la CFVU	Maquette complète		En date du :
Avis du CA	Maquette complète		En date du :

Reçu aux services centraux le

Projet version du :

IDENTIFICATION

Coordonnées administratives

> **Organisme responsable de l'offre de formation ***

Raison sociale : Université d'Angers

Adresse : 40 rue de Rennes - BP 73 532 - 49100 ANGERS

Téléphone : 02 44 68 86 84

E-mail : @univ-angers.fr

Numéro d'agrément :

Numéro SIRET : 19490970100303

> **Organisme responsable des inscriptions de la formation ***

Raison sociale : Unité de formation continue Faculté de Santé

Adresse : *28 rue Roger Amsler 49045 Angers cedex 01*

Téléphone : 02.41.73.59.47

E-mail : fcsante@univ-angers.fr

Numéro d'agrément : 52490195049

Numéro SIRET : 19490970100303

> **Composante responsable de l'offre de formation ***

Raison sociale : Unité de formation continue Faculté de Santé

Adresse : *28 rue Roger Amsler 49045 Angers cedex 01*

Téléphone : 02.41.73.59.47

E-mail : fcsante@univ-angers.fr

Numéro d'agrément : 52490195049

Numéro SIRET : 19490970100303

> **Composante(s) associée(s) ***

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

E-mail : @univ-angers.fr

Numéro d'agrément :

Numéro SIRET : <https://www.societe.com/etablisements/universite-d-angers-194909701.html>

> Autre(s) université(s) concernée(s) (demande de co-habilitation)

Nommer les universités partenaires et préciser si elles ont un rôle particulier, notamment l'université coordinatrice dans le cadre d'un DIU.

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Numéro d'agrément :

Numéro SIRET* :

Partenariat et co-organisation

Partenaires (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de la validation de la certification) :	<p>Nom du (des) partenaire(s) :</p> <p>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</p> <input type="checkbox"/> former <input type="checkbox"/> organiser l'évaluation <input type="checkbox"/> former et organiser l'évaluation
Co-certificateurs (un protocole ou une convention vient matérialiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs, sur la base du règlement de la validation de la certification) :	<p>Nom du (des) co-certificateurs(s) :</p> <p>Habilité(s) par l'Université d'Angers pour :</p> <input type="checkbox"/> former <input type="checkbox"/> organiser l'évaluation et certifier <input type="checkbox"/> former, organiser l'évaluation et certifier
Soutiens (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus...) :	<i>A joindre en annexe</i>
Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation :	

> Mode d'organisation adopté pour les DIU (Diplôme Inter-Universités) :

un groupe dans chaque site universitaire	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement avec chacun son site d'inscription respectif	
un groupe, plusieurs sites d'enseignement, un site d'inscription	

> **Enseignant(s) responsable(s) (pour chaque université pour les DIU) : ***

Le responsable de la certification est impérativement un enseignant universitaire ou hospitalo-universitaire ou un PAST (enseignant-chercheur associé ou professeur associé en service temporaire). Pour les DIU précisez s'il y a un coordinateur. Le responsable de la certification est également le responsable pédagogique de la formation certifiante.

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Pr Alexis DESCATHA	ANGERS	PUPH		Alexis.descatha@univ-angers.fr
Pr Laurent GERAUD	SSA/ DCSSA	PU		laurent.geraut@intradef.gouv.f

Contacts administratifs *

Université	Ingénieur Projets FP (Nom, mail, tél)	Gestionnaire FP (Nom, mail, tél)
ANGERS	Giovanni PETIT 0619195164 Giovanni.petit@univ-angers.fr	
Service des Armées	Sylvie CHARRUEZ sylvie.charruey@intradef.gouv.fr	

Date d'ouverture

Année universitaire : 2024/2025

Début des cours : 3 février 2025

Lieu(x) des enseignements

Paris : Ecole du Val de Grace

Angers : Centre de simulation.

Nomenclatures de la formation*

Code NAF :8542 Z

Code NSF : 344

Formacode :44854 Prévention sécurité 43008 Médecine du travail

CONTEXTE / OPPORTUNITE / ORIGINALITE

Cette formation s'attache au traitement spécifique des nuisances professionnelles propres au MIN ARM ; elle associe pour cela formation théorique et visites de terrain.

En effet, les armées ont la charge de la maintenance des matériels terrestres, maritimes et aéronautiques, et de ce fait exposent leurs soldats à des nuisances professionnelles, mais dans des conditions opérationnelles. Ces personnels font l'objet d'un suivi de médecine de prévention (MED PREV) par les médecins et infirmiers des forces qui doivent être formés à cet effet.

Cette « formation socle en médecine de prévention » se présente comme une formation théorique et pratique, avec une forte participation des apprenants, et dans un volume intermédiaire, situé à mi-chemin entre les journées nationales de médecine de prévention (2 jours / an) et les diplômes universitaires qui représentent plusieurs centaines d'heures de cours.

Elle sera menée conjointement par un partenariat entre l'Ecole du Val-de-Grâce et la Faculté de santé (Université d'Angers). Ce partenariat militaire / université est particulièrement important pour la reconnaissance en milieu civil de cette formation, qui est sanctionnée *in fine* par une attestation universitaire de formation.

MODALITES D'ACCES AU DIPLOME

Voies d'accès au diplôme*

Formation Initiale Formation Professionnelle

Par l'expérience professionnelle (*dispense totale de l'ensemble des cours mais pas des épreuves d'évaluation*)

Par la VAE (*uniquement dans le cadre d'une certification visant un enregistrement au RNCP*)

Niveau d'entrée

BAC + 3 minimum

Type de public (statut : étudiant, salarié, demandeur d'emploi, profession libérale, ...)

- Salarié du service de santé des armées Médecins des forces d'active ou de réserve (> 15 jours / an)
- Infirmiers des forces d'active ou de réserve (> 15 jours / an)

Dans l'idéal, il y aurait un médecin et un infirmier des forces pour chaque CMA et pour chaque DIASS. Privilégier si possible les binômes médecins / infirmiers provenant d'une même antenne.

CONDITIONS D'ADMISSION

Capacité d'accueil (effectif maximum) : 20

Seuil d'ouverture pédagogique (effectif minimum) : 8

Seuil d'ouverture financier (recettes minimum UA, hors droits d'inscription) : 6

Procédure de recrutement

Composition de la commission de recrutement :

Elle est composée de

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Pr Alexis DESCATHA	ANGERS	PUPH		Alexis.descatha@univ-angers.fr
Pr Laurent GERAUD	SSA/ DCSSA	PU		laurent.geraut@intradef.gouv.f

Le candidat effectuera sa candidature en ligne sur le site de l'UA et joindra par téléchargement les pièces complémentaires à son dossier : copie du diplôme, lettre de motivation, CV détaillé,

Les candidatures seront transmises aux membres de la commission de recrutement pour analyse de la demande. Les candidats seront ensuite informés de la décision de la commission par le service de formation professionnelle.

Individualisation des parcours_:

Les dispenses de cours seront demandées par le candidat et validées lors de la commission de recrutement après étude de la candidature en lien avec le parcours et le projet professionnel du candidat.

- **Dispenses partielles de cours possible pour cette formation**

— OUI

— NON

Les dispenses de cours ne dispensent pas des évaluations prévues dans les MODALITES D’EVALUATION DES COMPETENCES et DE VALIDATION.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELS

Objectif(s) de la formation/certification *

L’objectif principal est de mettre les médecins des forces (médecins généralistes) et les infirmiers des forces en capacité de mener au profit des forces une médecine de prévention conforme aux données de la science, aux bonnes pratiques et à la réglementation ministérielle.

Les objectifs secondaires sont :

- de créer un réseau, avec un maillage géographique entre des médecins et des infirmiers des forces, répartis sur l’ensemble des Centres médicaux des armées (CMA) et les praticiens de la filière MED PREV. Ce réseau est le plus adapté pour traiter de façon collégiale les questions techniques de médecine de prévention.
- de promouvoir et faire découvrir la filière MED PREV, dans une logique de recrutement.

Métiers/Profils concernés par la formation (en entrée) : *

- Médecins des forces d’active ou de réserve (> 15 jours / an)
- Infirmiers des forces d’active ou de réserve (> 15 jours / an)

Dans l’idéal, il y aurait un médecin et un infirmier des forces pour chaque CMA et pour chaque DIASS. Privilégier si possible les binômes médecins / infirmiers provenant d’une même antenne.

- Pour les médecins et infirmiers en poste en outre-mer, possibilité de s’inscrire pour une formation 100% distanciel.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Durée totale de la formation : 108 heures*

Enseignements théoriques et pratiques en présentiel : 16 h

Enseignements à distance (synchrone et/ou asynchrone) : 36 h

Tutorat :

Mise en œuvre en situation professionnelle (stage) : 32 h

Examens/soutenance :

Autres (parcours recherche, simulation...) :

Estimation du temps personnel (hors durée totale formation) : 24 h

Calendrier de la formation *

(début, fin, regroupements, nombre de sessions,...):

Du 03 février 2025 au 13 mars 2025 *

Date prévisionnelle* OUI NON

Calendrier Universitaire :

Annuel : sur 1 année universitaire Pluriannuel : sur 2 années universitaires

Autre : précisez

PROGRAMME DETAILLE *

	1 jour (8h)	Prérequis avant début de la formation étude sur GEDISSA de cours en ligne	L'apprenant reçoit en amont un test de positionnement et des documents à connaître, lesquels sont en ligne sur le site GEDISSA. L'apprenant se présente le 1 ^{er} jour avec un document listant les établissements soutenus et les nuisances rencontrées, ainsi que les questions posées.
03 au 07 février 2025.	5 jours (36 h)	Semaine de cours théoriques en distanciel	Avec pédagogie inversée et contrôle continu progressif
03 février au 10 mars 2025.	2 jours (16h)	Travail individuel dans l'antenne médicale	L'apprenant doit mener 2 visites en autonomie, avec rédaction d'une fiche d'établissement et d'un courrier au chef d'organisme.
	3 jours (24h)	Stages en antenne de médecine de prévention (AMP) (liste en annexe 2)	Avec étude de poste, présentation d'une fiche d'établissement et réalisation des entretiens infirmiers en santé au travail.
11 mars 2025	1 jour (8h)	Visite d'atelier sur un site industriel du MIN ARM	
12 au 13 mars 2025	2 jours (16h)	Journées de cours en présentiel à Angers	Restitution du travail effectué en individuel s'appuyant sur de la pédagogie inversée à Angers. En fin de parcours : examen court de contrôle des connaissances. 15h

Prérequis et cours en distanciel

- Activités s'appuyant sur le site internet de l'EVDG « GEDISSA ».

Stages

- Stages dans les antennes de médecine de prévention (AMP) mentionnées en annexe 2.

Visite sur un site industriel du ministère des armées

- Lieu de visite en cours d'identification, si possible peu éloigné d'Angers.

	Lundi 03 février	Mardi 04 février	Mercredi 05 février	Jeudi 06 février	Vendredi 07 février
	Présentation / réglementation				
8h30- 9h	Présentation (formation puis chaque apprenant). (MC GERAUT, Pr DESCATHA)	Résumé de la journée précédente	Résumé de la journée précédente	Résumé de la journée précédente	Résumé de la journée précédente
9h-9h30		Organisation de la MED PREV au MIN ARM (MC GERAUT) (CM)	Nuisances cancérogènes (MC GERAUT) (CM)	RPS (MC GERAUT) (CM)	Documents médico-administratifs (MC GERAUT) (CM)
9h30-10h30	Réglementation MG FERRAND (CM)	Troubles musculo-squelettiques du membre supérieur (Pr Christian GERAUT) (CM)	Amiante et FCR (MC GERAUT) (CM)		Métiers de la santé (MC GERAUT) (CM)
10h45-11h45	Retours d'expérience des inspections des AM / AMP MG FERRAND (CM)	Ergonomie des postes de travail (MC BREIL) (CM)	Ateliers aéronautiques	Ateliers Marine	Ateliers Armée de terre
11h45-12h30	Traçabilité MG FERRAND (CM)	Rapport annuel (MC TESSAUD) (CM)	Imprimantes 3D	Bruit	Rayonnements optiques
REPAS					
13h30-14h30	Pédagogie inversée : Plomb	Pédagogie inversée : suivi post exposition et surveillance médicale post professionnelle	Pédagogie inversée : Rayonnements électromagnétiques REM	Formation pratique aux EIST pour les infirmiers	
14h30-15h30	Pédagogie inversée : Chrome – cadmium	Pédagogie inversée : Bruit	Pédagogie inversée : travail de nuit		
15h45-16h45	Biométrie / spirométrie	Prescriptions surveillance post-professionnelle	Métriologie bruit / lumière, études de postes / fiches d'établissement	Formation pratique aux EIST pour les infirmiers	
16h45-17h30	Cas clinique dermatite de contact	Cas clinique asthme professionnel	Usage d'AXONE CMA numérique		

	Lundi	Mardi 11 mars	Mercredi 12 mars	Jeudi 13 mars	Vendredi
8h30-9h30		Visite d'ateliers	Pédagogie inversée	Cours magistral	
9h30-10h30			Pédagogie inversée	Cours magistral	
10h45-11h45			Pédagogie inversée	Cours magistral	
11h45-12h30			Pédagogie inversée	Evaluation finale	
REPAS					
13h30-14h30			Pédagogie inversée		
14h30-15h30			Pédagogie inversée		
15h45-16h45			Pédagogie inversée		
16h45-17h30		Pédagogie inversée			

MODELISATION APOGEE

AU médecine de prévention dans les armées																			
Année universitaire Date de la CFVU																			
Libellé	Nature	Charges enseignements								Co ef.	Session 1				Session 2				Remarques
		Participe aux Charges	Heures E.learning	Heures CM	Heures TD	Vol/Etud	Mutualisé		Co animé		CT			CC					
							O / N	Avec			Nature	Durée	Co ef.	Co ef.	Nature	Durée	Co ef.	Report	
	MATI BLOC MODU	O / N				Total	O / N	Si oui avec quelle formation	Non ou Nbre d'intervenants		ECR (écrit) ORA (Oral)				ECR (écrit) ORA (Oral)				
EXAMEN		N		52		108					Ecrit		1						

ÉQUIPE PEDAGOGIQUE PREVISIONNELLE

Composition de l'équipe pédagogique prévisionnelle pour la première promotion.

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Pr Alexis DESCATHA	ANGERS	PUPH		Alexis.descatha@univ-angers.fr
Pr Laurent GERAUD	SSA/ DCSSA	PU		laurent.geraud@intradef.gouv.f

SCENARIO PEDAGOGIQUE

MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION

Evaluation des compétences (description)

Conditions de validation (de délivrance du diplôme) *

Pour être déclaré admis à l'attestation universitaire « » il faut :*

- Être assidu à l'ensemble de la formation
- Obtenir la moyenne au control continu
- Présenter ses travaux lors de la journée d'Angers à la fin de la formation.

Procédure d'habilitation des jurys

Cf. Règlement UA de la validation de la certification pour les Diplômes d'Université.

Composition du jury de soutenance :

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
-----------------	----------------------------	--------	-----------	--------

Pr Alexis DESCATHA	ANGERS	PUPH		Alexis.descatha@univ-angers.fr
Pr Laurent GERAUD	SSA/ DCSSA	PU		laurent.geraut@intradef.gouv.f

Composition du jury de délibération délivrant la certification après un parcours de formation professionnelle

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Pr Alexis DESCATHA	ANGERS	PUPH		Alexis.descatha@univ-angers.fr
Pr Laurent GERAUD	SSA/ DCSSA	PU		laurent.geraut@intradef.gouv.f

COORDINATION, SUIVI ET EVALUATION DU DISPOSITIF

Commission pédagogique

La commission pédagogique est présidée par le responsable de la formation, enseignant ou enseignant-chercheur de la composante de rattachement. Elle est composée à minima de ce responsable de formation.

Elle assure la coordination pédagogique, la planification des sessions et le suivi de la formation. Elle définit les conditions de recrutement et d'accès à la formation, organise le bon déroulement des enseignements et le suivi des stagiaires, en collaboration avec les services administratifs. Elle réalise un bilan de fin de formation et, en lien avec les préconisations du conseil de perfectionnement, apporte si nécessaire les modifications appropriées (*référentiels, contenu, pédagogie, durée, organisation, ...*). Elle valide les éléments et documents destinés à la communication externe et promeut la formation auprès des milieux professionnels.

Elle est composée de

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Pr Alexis DESCATHA	ANGERS	PUPH		Alexis.descatha@univ-angers.fr
Pr Laurent GERAUD	SSA/ DCSSA	PU		laurent.geraut@intradef.gouv.f

Conseil de perfectionnement

Présentation, composition, attributions statutaires, ordre du jour et fréquence des consultations définies dans le Règlement UA de la validation de la certification pour les Diplômes d'Université joint.

Il est composée de

NOM et Fonction	Université de rattachement	Statut	Téléphone	E mail
Pr Alexis DESCATHA	ANGERS	PUPH		Alexis.descatha@univ-angers.fr
Pr Laurent GERAUD	SSA/ DCSSA	PU		laurent.geraud@intradef.gouv.f

Système de veille et amélioration continue

Une évaluation de la formation et des enseignements est organisée en fin de formation au moyen d'une enquête auprès des stagiaires par la composante de rattachement. Les résultats de cette enquête sont transmis au responsable pédagogique avant la réunion de la commission pédagogique et du conseil de perfectionnement.

dispositif de suivi des titulaires de la certification

VALIDATION DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU (DPC)

DU Complet Oui Non

Chaque UE/module correspond a un programme DPC : Oui Non

ENREGISTREMENT AUX REPERTOIRES NATIONAUX

RNCP : Oui Non En cours En projet

Répertoire Spécifique : Oui Non En cours En projet

TARIFS

Tarifs de la formation (Hors Droits universitaires) *

	Financement entreprise et/ou personnel et/ou via le CPF *	Etudiant	Tarif négocié dans le cadre spécifique d'un partenariat
AU complet			Tarifs dégressifs 800 € par personne groupe de 12 puis 600 € personnes supplémentaires (Voir Devis joint)
Bloc de compétences			
Module(s)			
Certification, dans le cas spécifique d'un accès par l'expérience avec dispense totale des cours (hors VAE)			

Dans le cadre d'un partenariat faisant l'objet d'une convention cadre, se reporter au prix négocié avec le Partenaire, correspondant à la prestation assurée par l'Université et facturée au Partenaire.

Les m *Montants forfaitaires exonérés de TVA.*

BUDGET PREVISIONNEL

SYNTHESE BUDGET PREVISIONNEL

19

Date de version du budget:	15/05/2024
Nom de la formation:	AU Medecine de prevention des personnels des Armees
Nom du module:	0
Nb de stagiaire prévisionnel	20
nb dh de formation / stagiaire	108

TYPE DE FINANCEMENT STAGIAIRE	Nb stagiaires, de groupes ou de modules PREVISIONNEL	Tarif / stagiaire, groupe ou module	Recettes prévisionnelles
financés	20	600	12 000
groupe entreprise	0	0	0
demandeurs d'emploi	0	0	0
individuels	0	0	0
autre	0	0	0
module	0	0	0
etudiants	0	0	0
recettes liées à une facturation au partenaire (hors droit ministériels)	0	0	0
Droits ministériels (DM)	20	170	3 400
Total prévisionnel	20	0	15 400

Charges prévisionnelles composantes	TYPE DE CHARGE	Montant (€)
	charges responsabilité pédagogique	0
	charges enseignants UA (hors respons. Pédag et ingénierie)	1 854
	charges vacataires	0
	charges BIATSS (admin)	40
	charges directes (frais mission et formation) hors facturation partenaire	4 650
	charges liées à une facture du partenaire (interventions, frais...)	0
	charges indirectes	3 645
	total charges	10 961

Résultat	RESULTATS	Montant (€)
	Marge sur coûts directs COMPOSANTE avant subvention	4 229,1
	Résultat d'activité UA	4 438,6
	tarif moyen appliqué / stagiaire (incluant DM)	770,0
	Tarif minimal / stagiaire pour équilibre résultat d'activité UA	665,5
	Tarif horaire brut appliqué / stagiaire	7,1

Résultat avec tarification proposée

MARKETING/COMMUNICATION/ COMMERCIALISATION

La communication sera faite par le service des armées au sein de leur service. Inscription uniquement des personnels militaires.

DEVIS

Formation - Action :

Cette formation s'attache au traitement spécifique des nuisances professionnelles propres au MIN ARM. Elle associe pour cela formation théorique et visites de terrain.

Etablie pour :

Madame La Pharmacienne Cheffe des services Sylvie CHARRUEY
Services de santé des Armées
Direction de la formation, de la recherche et de l'innovation,
Ecole du Val de Grace
1 place Alphonse LAVERAN
75320 PARIS CEDEX 05

Suivi par :

Giovanni PETIT
Responsable de Service
Formation continue
Faculté de Santé
28 rue Amsler
49045 ANGERS CEDEX 01
giovanni.petit@univ-angers.fr

Objectifs de la formation, compétences visées

L'objectif principal est de mettre les médecins des forces (médecins généralistes) et les infirmiers des forces en capacité de mener au profit des forces une médecine de prévention conforme aux données de la science, aux bonnes pratiques et à la réglementation ministérielle.

Les objectifs secondaires sont :

- de créer un réseau, avec un maillage géographique entre des médecins et des infirmiers des forces, répartis sur l'ensemble des Centres médicaux des armées (CMA) et les praticiens de la filière MED PREV. Ce réseau est le plus adapté pour traiter de façon collégiale les questions techniques de médecine de prévention.
- de promouvoir et faire découvrir la filière MED PREV, dans une logique de recrutement.

Contenu pédagogique et déroulement

	1 jour (8h)	Prérequis avant début de la formation étude sur GEDISSA de cours en ligne	L'apprenant reçoit en amont un test de positionnement et des documents à connaître, lesquels sont en ligne sur le site GEDISSA. L'apprenant se présente le 1 ^{er} jour avec un document listant les établissements soutenus et les nuisances rencontrées, ainsi que les questions posées.
03 au 07 février 2025.	5 jours (36 h)	Semaine de cours théoriques en distanciel	Avec pédagogie inversée et contrôle continu progressif
03 février au 10 mars 2025.	2 jours (16h)	Travail individuel dans l'antenne médicale	L'apprenant doit mener 2 visites en autonomie, avec rédaction d'une fiche d'établissement et d'un courrier au chef d'organisme.
	3 jours (24h)	Stages en antenne de médecine de prévention (AMP) (liste en annexe 2)	Avec étude de poste, présentation d'une fiche d'établissement et réalisation des entretiens infirmiers en santé au travail.
11 mars 2025	1 jour (8h)	Visite d'atelier sur un site industriel du MIN ARM	
12 au 13 mars 2025	2 jours (16h)	Journées de cours en présentiel à Angers	Restitution du travail effectué en individuel s'appuyant sur de la pédagogie inversée à Angers. En fin de parcours : examen court de contrôle des connaissances. 15h

Durée

- Volume horaire : 108 heures (14 jours), dont
 - o 24h de travail personnel (3 jours) ;
 - o 32h de stage (4 jours) ;

- 52h de cours théoriques (7 jours). Dont 5 j CM en ligne synchrone GEDISSA, 2j séminaire Angers (hybride selon contrainte opérationnelle)

Lieu

La formation se déroulera à l'Ecole du Val de Grace et Faculté d'Angers Centre de Simulation.

Intervenants, profil

Pr Laurent GERAUT (SSA / DCSSA & EVDG) ;

Pr. Alexis Descatha (Université d'Angers/CHU Angers).

Intervenants : personnels de la filière médecine de prévention (médecins, infirmiers, ergonomes et chargés de prévention), experts d'autres disciplines.

Coûts prévisionnels du projet pour Groupe de 12 personnes

Coût pour un groupe **de 12 personnes** : 8100 € (500 € frais pédagogique, 175 frais ministériels)

Comprend le travail d'ingénierie, le travail du service communication, l'administration et la diplomation

Personnes supplémentaires : 600 € (425 € coût pédagogique, 175 € frais ministériels)

Ces tarifs seront applicables pendant toute la durée de la convention.

Fait à Angers, le 19 juillet 2024

Bon pour Acceptation

Nom et Prénom du signataire et cachet de l'établissement